



VILLE DE SAINT-OMER
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2024

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : 13 septembre 2024

D.G.S. ~ Secrétariat Général – FV

L'An Deux Mil Vingt-Quatre, le samedi 21 septembre 2024 à 10 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni en la Mairie sous la présidence de Monsieur François DECOSTER, Maire.

Etaient présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n°06), M. BOIDIN, Adjoints
- * Mme RITAINE, M. FOUQUE, Mme MAERTEN, Mme DEBAST, Mme TREGOUET, Mme BERTHELEMY, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, Mme HEROGUEL, M. ADOU, Mme CANARD, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * Mme VANDESTEENE, Adjointe, donne pouvoir à Mme BERTHELEMY, Conseillère Municipale Déléguée
- * Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n°07)
- * M. DEWAGHE, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. BOIDIN, Adjoint
- * Mme NONNON, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint
- * M. CAUCHOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. ADOU, Conseiller Municipal Délégué
- * M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint
- * M. ZAREMBA, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe
- * M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. DECOSTER, Maire
- * M. DOYER, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal
- * M. LALLIOT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale

Absents sans pouvoir :

- * M. OZKAN, Conseiller Municipal Délégué
- * M. ARETHENS, Conseiller Municipal

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2024 est adopté **à l'unanimité**.

01) Désignation du Secrétaire de Séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

02) Compte-rendu des décisions prises en application de la D.C.M. n°07 du 23 Mai 2020 portant délégation de pouvoirs

Le compte-rendu des dernières décisions prises par Monsieur François DECOSTER en application de la Délibération N°07 du Conseil Municipal du 23 Mai 2020 portant délégation de pouvoirs a été transmis au conseil municipal.

➤ **S'agissant d'un compte-rendu, pas de vote**

03) Adhésion à l'Association Empreintes Citoyennes

Empreintes Citoyennes est une association loi 1901 qui œuvre depuis 2014, en faveur d'une citoyenneté engagée et responsable pour faire du citoyen un acteur du territoire et des projets. En lien avec les actions mises en œuvre pour la participation citoyenne, et au regard de l'importance que revêt pour la municipalité la culture citoyenne, il est proposé d'adhérer à l'association. Le montant pour les collectivités de plus de 10.000 habitants s'élève à 600 €. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville de Saint-Omer à l'Association *Empreintes Citoyennes*, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion et à verser la cotisation annuelle.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

04) Autorisation de candidature pour la Ville de Saint-Omer au label « Ville Citoyenne »

La ville de Saint-Omer est vectrice d'une démarche forte de participation citoyenne. Cette démarche s'engage par l'animation du Conseil Municipal des Jeunes Audomarois et des 7 Conseils de Quartier, au travers de l'édition des magazines municipaux, mais aussi lors des différentes cérémonies de valorisation de l'engagement citoyen, des bénévoles du premier jour aux premiers jours des électeurs. Depuis 2022, le label « Village/Ville Citoyen(ne) » porté par l'association *Empreintes Citoyennes* est un outil de reconnaissance, de valorisation et d'amélioration des communes qui mènent des démarches en faveur de l'éducation, la participation et l'engagement des citoyens. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer la candidature de la Ville de Saint-Omer au Label « Ville Citoyenne », et de décider de charger le groupe de travail constitué à transmettre le dossier de candidature à l'association *Empreintes Citoyennes*.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

05) Restauration du patrimoine mobilier de la Ville protégé au titre des Monuments Historiques – Demande de subvention au Département du Pas-de-Calais – Demande de subvention à la DRAC

La ville lance la restauration d'une peinture à l'huile sur toile du 17^e siècle, *La Mise au tombeau* de Gerhard Seghers, classé au titre des Monuments Historiques, avec le soutien des Amis de la Cathédrale qui mécènent à hauteur de 9.000 € HT. Ce tableau est actuellement exposé à la basilique de Saint-Omer, au sein de la chapelle de la Conception de Notre-Dame. Cette intervention de restauration et l'achat du cadre, dont le coût total s'élève à 25.033 € HT, peuvent être subventionnés par le département du Pas-de-Calais et la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France dans le cadre de la politique de protection, de conservation et de restauration du patrimoine monumental. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière du département du Pas-de-Calais d'un montant de 7.510 € HT pour la restauration de *La Mise au tombeau* de Gerhard Seghers et l'achat du cadre, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France d'un montant de 10.013 € HT pour la restauration de *La Mise au tombeau* de Gerhard Seghers et l'achat du cadre, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et signer toute pièce se rapportant à ces sollicitations financières.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

06) Dérogations au repos dominical au profit des commerces de détail de la commune – Ajout de deux dates pour l'année 2024

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver les modifications apportées au calendrier de dérogations au principe du repos dominical des salariés des commerces de détail non alimentaires de la commune, et de modifier le calendrier comme suit pour le mois de décembre : les dimanches 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

07) Retrait des panneaux publicitaires muraux – Instauration d'une subvention pour ravalement de façade

Afin de parachever la mise en valeur de ces emplacements autrefois publicitaires, il est proposé d'instaurer une aide au ravalement de façade pour les propriétaires des murs dont les panneaux ont été retirés en intégralité. Il a été demandé au Conseil Municipal de décider la mise en place d'une subvention, à compter du 1^{er} novembre 2024, de charger Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de ce programme de subvention et de l'autoriser à prendre les divers actes y afférents, et de décider, en conséquence, l'abondement de l'enveloppe des aides communales allouées annuellement par la Ville de Saint-Omer pour la rénovation des façades.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

08) Sollicitation auprès de la CAPSO pour l'instauration d'une autorisation préalable aux divisions d'immeubles

L'une des grandes mesures du nouveau document d'urbanisme est le renforcement de la servitude de typologie et de taille de logements afin de diversifier l'offre de logement, marquée actuellement par une surreprésentation des logements de petite taille, permettant ainsi la création de grands logements

à destination des familles et la poursuite de la lutte contre l'habitat indigne. Il a été demandé au Conseil Municipal De solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, compétente en la matière, l'instauration, sur le fondement de l'article L.126-19 du code de la construction et de l'habitation, d'une autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant sur le périmètre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur en vigueur.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

09) Aide aux primo-accédants – Inscription de dossiers supplémentaires pour l'année 2024

Le conseil municipal a décidé de reconduire l'aide aux primo-accédants pour l'année 2024 à hauteur de 2.000 € par logement et pour un volume de 5 dossiers, en abondement de l'aide de la CAPSO. Compte-tenu de l'atteinte des quotas et de la sollicitation de nouveaux acquéreurs, il est proposé d'inscrire 2 dossiers supplémentaires pour l'année 2024. Il a été demandé au Conseil Municipal d'accepter l'ajout de 2 dossiers supplémentaires pour l'année 2024, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

10) Résidence « Les Mathurins » Rue du Bon Mariage – Avenant n° 2 au bail emphytéotique – Soustraction d'une emprise foncière

Dans le cadre des travaux de reconstruction du programme immobilier de la Résidence « Bon Mariage », la Ville doit procéder aux travaux de réfection de la voirie rue du Bon Mariage, y compris un espace à usage de stationnement, qui pourra être utilisé par les médecins de la maison de santé actuellement en projet. Des échanges sont intervenus entre la Ville et « Flandre Opale Habitat » en vue conclure un avenant au bail emphytéotique pour soustraire cette emprise à l'assiette dudit bail. Flandre Opale Habitat a fait part de son accord sur les modalités de cette régularisation. Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver la régularisation par voie d'avenant au bail emphytéotique en date du 28 décembre 1978, prorogé par acte du 18 septembre 2014, conclu avec Flandre Opale Habitat, de la situation juridique de la partie à usage de stationnement, rue du Bon Mariage, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les dispositions y afférentes et signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant, le cas échéant.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

11) Avis sur la modification des statuts de la Société Publique Locale Tourisme en Pays de Saint-Omer

Afin de prendre en compte les différentes et futures missions qui lui sont ou seront confiées, la Société Publique Locale Tourisme en Pays de Saint-Omer (SPL), créée en 2019, doit étendre son objet social. En tant que collectivité territoriale actionnaire, la Ville de Saint-Omer est invitée à émettre un avis sur cette proposition d'extension. Il a été demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur la proposition d'extension de l'objet social de la Société Publique Locale Tourisme en Pays de Saint-Omer.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

12) Bornes de recharge électrique rapide - Conclusion d'une convention d'occupation du domaine public avec Easy charge

La Ville de Saint-Omer souhaite faire bénéficier les usagers d'une offre pertinente en matière de recharge rapide pour les véhicules électriques depuis le domaine public. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par la Ville pour sélectionner un opérateur privé qui installerait et exploiterait à ses frais les bornes de recharge. La Société EASY CHARGE a présenté une offre. Il a été demandé au Conseil Municipal de décider de mettre à la disposition de la Société EASY CHARGE sept emplacements sur le domaine public moyennant une redevance égale à 6 % du Chiffre d'affaires net HT, et ce pour une durée de 15 années à compter de la date de mise en exploitation de l'ensemble des bornes, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

13) Zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables – Bilan de concertation et arrêt des périmètres

Les ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR) et sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée. Le cadre de la réflexion menée sur le territoire de la Ville de Saint-Omer et les modalités de concertation ont été fixés lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2023. A l'issue de cette concertation, aucune observation n'a été formulée par la population. Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le bilan de la concertation, et d'arrêter les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

14) Collecte du papier/carton en apport volontaire au bénéfice des coopératives scolaires – Signature d'une convention avec la CAPSO

La CAPSO propose le développement d'un dispositif de collecte incitative du papier /carton promu par différentes associations labellisées du territoire. Pour mettre en place ce principe de collecte incitative, la CAPSO et la ville de Saint-Omer souhaitent identifier des points d'apport volontaire déjà existants pour le papier / carton en collaboration avec les huit écoles publiques de la ville. Il a été proposé au Conseil Municipal de valider la mise en place d'une collecte incitative du papier/carton en partenariat avec la CAPSO et en faveur des coopératives scolaires, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Saint-Omer et la CAPSO et tous les documents s'y afférant.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

15) Rénovation énergétique de l'école Charles Perrault – Sollicitation de financements

Vu la délibération du Conseil Municipal n°23 du 05 Mars 2022, portant sur la procédure d'appel d'offres relative au programme pluriannuel de rénovation des neuf écoles publiques, la priorité est donnée à la rénovation énergétique de l'école Charles Perrault, compte tenu de sa localisation en QPV (Quartier Prioritaire de la politique de la Ville). Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver la sollicitation de financement au titre du Fonds Vert, d'approuver la sollicitation de

financement au titre du Feder, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions ci-dessus.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

16) Aménagement des espaces publics du secteur Saint-Bertin – Sollicitation de financements

Le bas de la rue Saint-Bertin est un site historique majeur de la ville de Saint-Omer. Ce site se trouve dans le périmètre du Secteur Patrimonial Remarquable (SPR) et fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV). Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver la sollicitation de financements pour la réalisation du projet, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions ci-dessus.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

17) Aménagement des espaces publics Quai des Salines et rue du Pélicorne – Sollicitation de financements

Dans le cadre de ces travaux, la désimperméabilisation et la végétalisation de l'espace public seront au cœur des réalisations conformément au Plan Nature et Biodiversité lancé par la ville de Saint-Omer en 2020. Le souhait de la ville de Saint-Omer est de rechercher le maximum de subventions pour ce faire. Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver la sollicitation de financements pour la réalisation du projet, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions ci-dessus.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

18) Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et livraison d'articles de papeterie – Adhésion de la Ville de Saint-Omer

L'intérêt de la commune est d'adhérer à un groupement de commandes portant sur l'achat d'articles de papeterie et enveloppes pour ses propres besoins. Dans le cadre de l'optimisation des moyens qui constitue l'un des objectifs de la mutualisation, il est proposé de créer un groupement de commandes. La Commune de Quiestède est désignée comme coordonnatrice du groupement dont les modalités d'organisation sont déterminées dans une convention constitutive. Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Ville de Saint-Omer au groupement de commandes portant sur la fourniture et la livraison d'articles de papeterie, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Commune de Quiestède coordinatrice, de décider de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement, de valider la répartition des frais de coordination du groupement, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention et le marché ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

19) Mission de maîtrise d'œuvre - Reconstruction du pont vert Place de la Ghière – Lancement d'une procédure d'appel d'offres

Les arrêtés préfectoraux de l'Etat du 17 Mai 2024, attribuent une aide financière à hauteur de 70 % au titre de la Dotation de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités (DSEC) et au titre du Fonds Exceptionnel d'Accompagnement des Collectivités (FEAC). Pour entreprendre les travaux de reconstruction du pont vert, Place de Ghière repris dans le cadre des travaux de reconstruction après inondations, il est nécessaire de faire appel à une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la consultation concernant la maîtrise d'œuvre du projet selon la procédure d'appel d'offres ouvert, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment désigné à approuver et signer tous les actes et toutes les pièces à intervenir à cet effet, notamment les pièces du contrat relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du pont vert Place de la Ghière, et de prévoir et d'inscrire les dépenses en résultant aux budgets communaux.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

20) Participation employeur à la protection sociale complémentaire – Volet prévoyance

Les débats avec les organisations syndicales représentatives du personnel ont amené la collectivité à envisager une revalorisation du montant de sa participation sur les contrats de protection sociale complémentaire « prévoyance ». Il a été demandé au Conseil Municipal de fixer le montant de participation de la collectivité sur les contrats de protection sociale complémentaire « prévoyance » par mois et par agent à 11 €, de décider de mettre en place cette participation à compter du 1^{er} septembre 2024, et de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

21) Les Lignes Directrices de Gestion

Les lignes directrices de gestion définissent les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de chaque collectivité territoriale compte tenu des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences. Ces lignes directrices de gestion ont été appliquées pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023. L'autorité territoriale établit les lignes directrices de gestion pour une durée maximale de 6 ans. Il y a lieu d'adapter les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 notamment en ce qui concerne la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines. Il a été demandé au Conseil Municipal de prendre acte de l'information relative à l'adaptation des lignes directrices de gestion.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

22) Acquisition de quatre bons d'achats chez ALPHA B pour les prix de la Ville lors du Salon des Beaux-Arts du 9 au 17 novembre 2024

A l'occasion du 72^{ème} Salon des Beaux-Arts organisé par l'association les Amis des Beaux-Arts de Saint-Omer, la ville offre quatre prix, remis sous la forme de quatre bons d'achat d'une valeur unitaire de 30 € aux lauréats. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir ces bons d'achat pour un montant total de 120 € auprès du Magasin Alpha B, à Saint-Omer, et d'autoriser Monsieur le Maire et les élus à offrir ces bons aux lauréats du Salon des Beaux-Arts.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

23) Acquisition de plusieurs bons d'achats en faveur des participants à la course de baignoires 2024

La Ville de Saint-Omer a organisé la Course des Baignoires le dimanche 11 août 2024 et afin de récompenser l'ensemble des participants, des bons d'achats valables exclusivement chez des restaurateurs et boulangers de Saint-Omer ont été offerts gratuitement aux participants selon le classement final de la course. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir ces bons d'achat, et d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer ces lots, suivant les résultats de la Course de Baignoires.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

24) Demande de cofinancement – Rénovation des locaux du Rugby Club Audomarois

La réfection de la toiture du club house du Rugby Club Audomarois est nécessaire au bon fonctionnement de la vie associative. Le montant des travaux envisagés s'élève 37.988,26 € HT. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher des partenaires financiers, dont l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du financement de ces travaux.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

25) Subvention exceptionnelle en faveur de l'Association Tennis de Table Saint-Omer/Helfaut en raison des inondations

Les inondations et crues importantes qui ont eu lieu en fin d'année 2023, ont fortement impacté le bon déroulement des activités de l'association Tennis de Table Saint-Omer – Helfaut. Il a été demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € en faveur de l'association Tennis de Table Saint-Omer – Helfaut.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

26) Subvention exceptionnelle en faveur de l'Association Athletic Club Audomarois pour l'organisation de la course du Marais 2024

L'organisation de la 11^{ème} édition de la Course du Marais revient désormais à l'association Athletic Club Audomarois. Il a été demandé au Conseil Municipal d'annuler l'attribution de la subvention exceptionnelle d'un montant de 5.000 € initialement destinée à l'association Watten Cassel Organisations Diverses, et d'attribuer cette subvention exceptionnelle d'un montant de 5.000 € à l'association Athletic Club Audomarois, organisateur de la 11^{ème} édition de la Course du Marais.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

27) Subvention exceptionnelle - Championnats de France 5km sur route Ligue Hauts-de-France athlétisme

Le Championnat de France du 5 km sur route aura lieu le dimanche 27 octobre sur le territoire de la ville. Des retombées économiques sont attendues. Il est proposé de soutenir financièrement la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme en octroyant une subvention exceptionnelle de 7.500 €. Il a été

demandé au Conseil Municipal de valider la proposition, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions, et d'inscrire la somme au budget 2024.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

28) Régularisation facture EDF de 2009

Une dépense de 2009 n'a jamais été régularisée par l'émission d'un mandat. Il s'agit d'une facture EDF d'un montant de 846,77 € qui a été prélevé, mais qui n'a jamais été comptabilisé dans les comptes de la collectivité. Il a été demandé au Conseil Municipal d'accepter la régularisation de cette écriture au compte 60612 Energie-Electricité.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

29) Subvention exceptionnelle au CCAS de Saint-Omer

Le CCAS a reçu de la part d'Axentia un état de régularisation de charges pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2023 d'un montant de 20.639,21 € pour la résidence autonomie Suger. Afin de couvrir cette dépense imprévue et exceptionnelle, la Ville de Saint-Omer décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 20.000 €. Il a été demandé au Conseil Municipal d'accepter l'attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur du CCAS de Saint-Omer.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

30) Taxes et produits irrécouvrables – Admission en non-valeur

Afin d'apurer ses comptes, Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Omer a présenté un état des taxes et produits irrécouvrables des exercices 2013 à 2023 pour un montant global de 11.255,22 €. Il s'agit d'un titre pour non-réalisation d'aires de stationnement, et de titres de droits de voirie liés à des travaux, de droits d'enseignes, d'abonnement de marché, de dépôts sauvages, de location de salles et de redevances jardins familiaux. Il a été demandé au Conseil Municipal d'accepter l'admission en non-valeur de ces créances.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

31) Virements et ouvertures de crédits – Exercice 2024

Il s'agit, notamment, de virements et ouvertures pour réajustement de recettes et de dépenses, sur lesquels le Conseil Municipal a été amené à se prononcer.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

Séance levée à 12h10

Le Maire,

François DECOSTER

FAIT POUR ETRE MIS A L'INFORMATION DU PUBLIC, SOUS FORME D'AFFICHAGE,
A PARTIR DU 07 OCTOBRE 2024

NB : les délibérations sont consultables aux heures d'ouverture de la Mairie (8h30-12h00 / 13h30-17h00, du lundi au vendredi) au Service du Secrétariat Général.